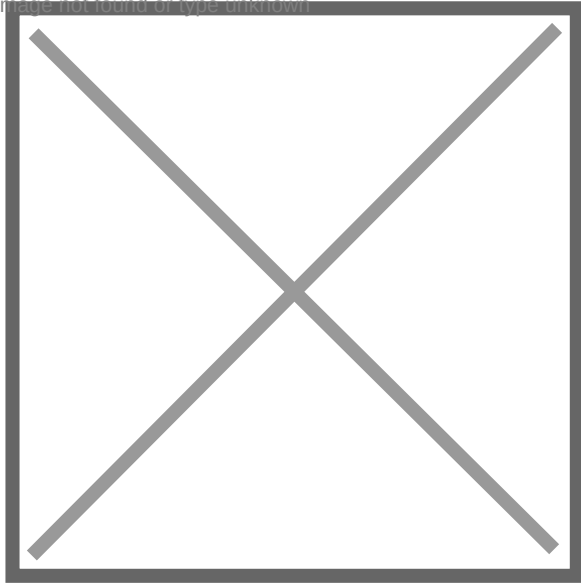


Image not found or type unknown



Debris de glace du a un incendie extérieur

Par **kalaoui**, le **13/12/2009** à **19:23**

Bonjour,rrnJe suis locataire d'un appartement et nous avons subi des dommages du à un incendie de proximité (la cabane en bois des voisins a pris feu). Toutes nos baies vitrées sont cassées . Qui doit prendre en charge les réparations ?rrnDans l'attente de votre réponse, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées

Par **chris_idv**, le **13/12/2009** à **23:38**

Bonjour,rrnVotre voisin est responsable (via son assurance) puisque l'incendie est celui de sa cabane.rnDemandez à votre voisin les coordonnées de son assurance multirisque habitation.rrnVous pouvez également contacter votre assurance multirisque habitation pour obtenir une aide juridique.rrnSalutations,